Ville de
Montauban

OBJET DE LA DECISION :
AVENANT AU MARCHE « TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES »

DECISION

N°390/2022

Le Maire de la Ville de Montauban ;

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée ;

Vu la délibération n°281 du Conseil Municipal en date du 22 décembre 2021 prise en application de cet article ;

Vu le marché n° 2105801 « TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES - Lot n° 1 : Déplombage et Désamiantage (tous bâtiments communaux) », notifié le 19/05/2022, à BOURDARIOS ASSISTANCE
60 boulevard de Thibaud BP 1784 31084 TOULOUSE CEDEX 1, pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT ;

Vu le marché n° 2105802 « TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES - Lot n° 2 : Maçonnerie Gros Œuvre (tous bâtiments communaux) », notifié le 19/05/2022, à BOURDARIOS ASSISTANCE
60 boulevard de Thibaud BP 1784 31084 TOULOUSE CEDEX 1, pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT ;

Vu le marché n° 2105803 « TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES - Lot n° 3 : Charpente Couverture (tous bâtiments communaux) », notifié le 19/05/2022, à PG BAT ZA le Parc 82170 CANALS, pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT ;

Vu le marché n° 2105804 « TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES - Lot n° 4 : Travaux d'accès difficile-Cordiste (tous bâtiments communaux) », notifié le 19/05/2022, à RTS 35 rue Gamas 46230 FONTANES, pour un montant maximum annuel de 200 000 € HT ;

Vu le marché n° 2105805 « TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES - Lot n° 5 : Etanchéité (tous bâtiments communaux) », notifié le 19/05/2022, à EUROTIP 285 route de Toulouse 82170 POMPIGNAN, pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT ;

Vu le marché n° 2105861 « TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES - Lot n° 6.1 : Plâtrerie Faux plafonds (tous bâtiments sauf secteur scolaire) », notifié le 19/05/2022, à BOURDARIOS ASSISTANCE 60 boulevard de Thibaud BP 1784 31084 TOULOUSE CEDEX 1 , pour un montant maximum annuel de 250 000 € HT ;

Vu le marché n° 2105862 « TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES - Lot n° 6.2 : Plâtrerie Faux plafonds (secteur scolaire) », notifié le 23/05/2022, à LAGARRIGUE 8 rue Voltaire 82000 MONTAUBAN, pour un montant maximum annuel de 250 000 € HT ;

Vu le marché n° 2105808 « TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES - Lot n° 8 : Menuiserie Bois (tous bâtiments communaux) », notifié le 19/05/2022, à SYLVEA Zone Industrielle Nord 1620 avenue de Cos 82000 MONTAUBAN, pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT ;

Vu le marché n° 2105809 « TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES - Lot n° 9 : Electricité (tous bâtiments communaux)», notifié le 19/05/2022, à ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE 6 route de Moissac D 927 82130 LAFRANCAISE, pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT ;

Vu le marché n° 2105810 « TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES - Lot n° 10 : Plomberie Chauffage (tous bâtiments communaux)», notifié le 19/05/2022, à GENIE CLIMATIQUE MISPOUILLE 1489 avenue d'Italie 82000 Montauban, pour un montant maximum annuel de 400 000 € HT ;

Vu le marché n° 21058121 « TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES - Lot n° 12.1 : Carrelage-Faïences-sols souples (tous bâtiments sauf secteur scolaire) », notifié le 19/05/2022, à LACAZE 1357 avenue de Falguières 82000 MONTAUBAN, pour un montant maximum annuel de 200 000 € HT ;

Vu le marché n° 21058122 « TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES - Lot n° 12.2 : Carrelage-Faïences-sols souples (secteur scolaire) », notifié le 31/05/2022, à F3M CONSEILS Albasud 380 avenue du Danemark 82000 MONTAUBAN, pour un montant maximum annuel de 200 000 € HT ;

Vu le marché n° 21058131 « TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES - Lot n° 13.1 : Peinture (tous bâtiments sauf secteur scolaire) », notifié le 19/05/2022, à ACTI RENOV 577 avenue de l'Europe 82000 MONTAUBAN, pour un montant maximum annuel de 250 000 € HT ;

Vu le marché n° 21058132 « TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES - Lot n° 13.2 : Peinture (secteur scolaire) », notifié le 24/05/2022, à VEDEILHE rue du 19 mars 1962 82000 MONTAUBAN, pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT ;

Vu le marché n° 2105814 « TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES - Lot n° 14 : Rideaux (tous bâtiments communaux) », notifié le 19/05/2022, à TEXTILES ALBO FLOTTARD 37 rue de Mélou Z.I. 81100 CASTRES, pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT ;

Considérant que les modifications ne sont pas substantielles, en application de l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que les détails de l'avenant sont les suivants :

Afin de répondre au besoin de prestations non prévues au marché initial et impossible à anticiper au moment du lancement de la consultation, le pouvoir adjudicateur décide d'ajouter une mention au CCAP permettant de commander sur le catalogue du titulaire ou hors bordereau des prix unitaires, dans la limite de 20 % du montant maximum HT annuel du marché,

DECIDE :

- d'approuver la passation des avenants n° 1, sans incidence financière,

- de signer les avenants n° 1.

Montauban, le 12 août 2022

Le Maire,
Brigitte BAREGES

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
De sa transmission en Préfecture le : 29 AOUT 2022

De sa publication et/ou notification le : 29 AOUT 2022